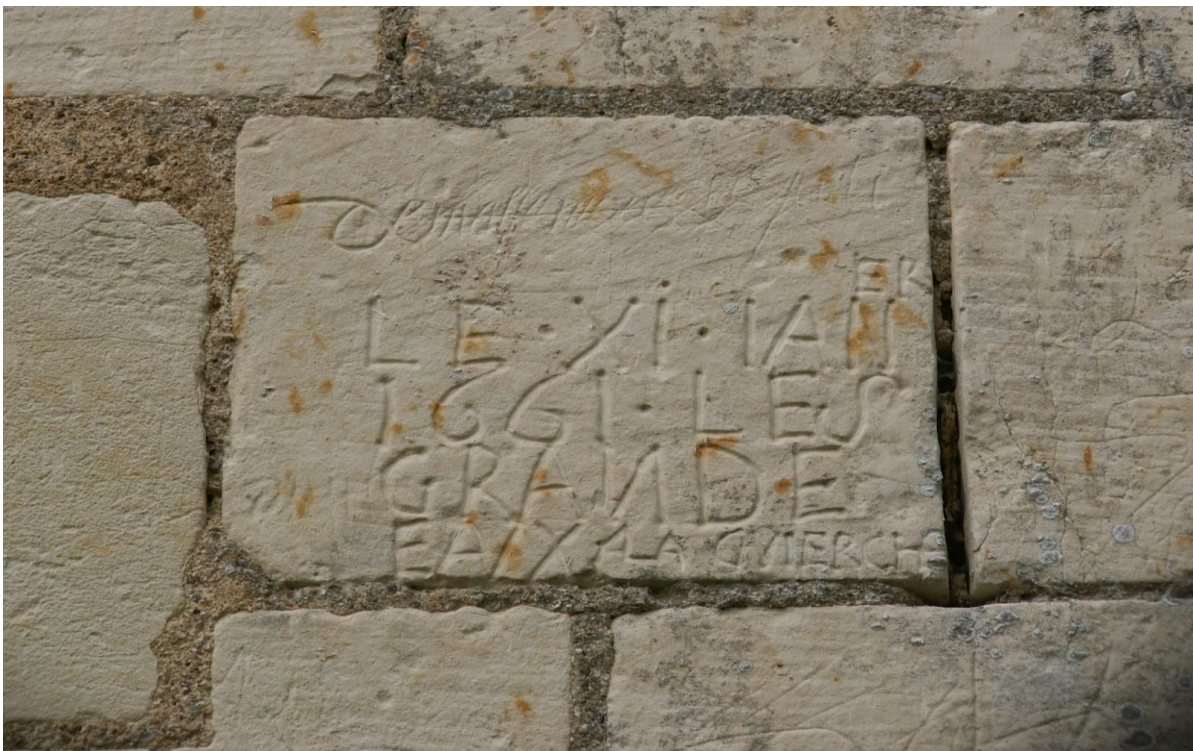


La Guerche

Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Document destiné aux habitants



« le 11.janvier.1661.les grandes eaux à La Guerche »



Octobre 2013

Les risques majeurs

Le risque majeur peut se définir comme un événement dont la fréquence est faible mais dont les conséquences sur les personnes et les biens peuvent être graves.

Ils sont de deux types : naturels (inondation, feu de forêt, canicule) ou technologiques (nucléaire transport de matières dangereuses, rupture de digue ou de barrage)

Sur notre commune, il a été identifié plusieurs risques majeurs :

- ▶ **Inondation**
- ▶ **Risque sismique**
- ▶ **Risque rupture de barrage**
- ▶ **Risque incendie de forêt**
- ▶ **Risque transport de matières dangereuses**
- ▶ **Risque nucléaire**



Ce document, dénommé DICRIM, vise à informer sur chaque risque et à indiquer les bons réflexes et les consignes à suivre.



Ce document, établi sous l'autorité du maire est, obligatoire pour chaque commune ; il a été préparé en cohérence avec le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) élaboré par la Préfecture de l'Indre et Loire.

Il a pour but de préparer tout citoyen à un comportement responsable face à chaque type de risque.

Parallèlement à ce DICRIM, la commune prépare un plan communal de sauvegarde destiné à organiser les secours sur place avec la mise en place de cellules opérationnelles de crise le plus rapidement possible, pour être en mesure de gérer l'événement et d'en minorer le plus possible les conséquences.

Pour plus d'information, deux documents demeurent à votre disposition en mairie, le dossier départemental des risques majeurs et le dossier communal synthétique des risques majeurs.

Je vous remercie par avance d'en prendre connaissance, en souhaitant qu'aucun événement de ce genre ne vienne troubler la tranquillité de notre village.

**LE MAIRE,
JANINE GAULTIER**

Rappel du cadre réglementaire

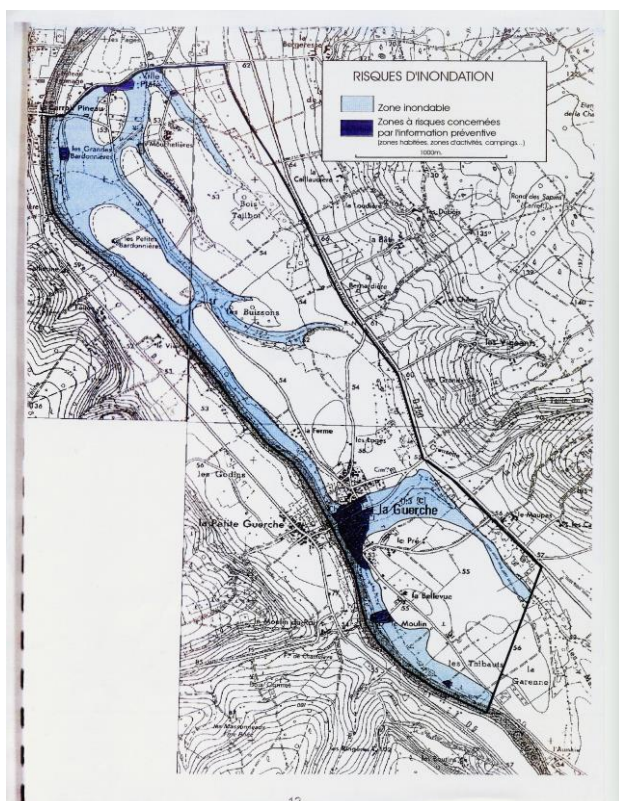
information préventive :

- ▶ code de l'environnement : articles L.125-2 et R.125-11
- ▶ décret n° 90-918 du 11 octobre 1990
- ▶ décret n° 2004-554 du 09 juin 2004
- ▶ arrêté interministériel du 09 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité

organisation de la sécurité civile :

- ▶ loi n°2004-811 dite de modernisation de la sécurité civile du 18 août 2004
- ▶ décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde
- ▶ décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif au plan particulier d'intervention
- ▶ Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle
- ▶ (inondation, mouvements de terrain, coulées de boue) du 29/12/1999, JO du 30/12/1999

Inondation



La commune de La Guerche est sensible aux risques d'inondation de la Creuse. C'est le risque le plus évident et qui existe dans les souvenirs des plus anciens de la commune. Ces inondations peuvent être la conséquence de pluies abondantes en amont du fleuve ou se produire à la suite de lâchers d'eau à partir du barrage d'Eguzon, les deux phénomènes pouvant être liés. Au-delà d'une cote d'alerte, certaines maisons du village peuvent être envahies par les eaux. Cette cote se situe à 52 m.



Témoignage d'un habitant en bas de la rue des douves

« En 1982, l'eau arrivait à cette hauteur »

dit-il en montrant avec sa main la partie supérieure de la pompe de la fontaine.

Les bons réflexes

Avant

fermer portes et fenêtres pour ralentir l'entrée de l'eau
couper gaz électricité
fermer les cuves et si besoin renforcer leurs amarrages
rassembler ses papiers personnels et ses médicaments et se mettre en hauteur dans les étages supérieurs de la maison
si non quitter sa maison après avoir pris soin de la fermer

Pendant

écouter la radio ou les messages diffusés
se tenir prêt à évacuer
et
si vous avez quitté votre domicile, indiquer si possible à la cellule de crise que votre maison est vide de tout occupant
appliquer les consignes délivrées par les pompiers

Après

déclarer le sinistre auprès de son assurance

Risque sismique

Bien que n'étant pas sujette à de forts tremblements de terre, la région Centre connaît régulièrement des séismes. La réglementation a été modifiée par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français. La commune est classée en zone de sismicité modérée. Historiquement, une bonne dizaine de séismes ressentis ont été recensés depuis le 16ème siècle dans le secteur de la Touraine du Sud. Le dernier connu, daté du 8 janvier 2007, a été ressenti dans le sud du chinonnais.



Les bons réflexes

Avant

S'informer de la conduite à tenir dans de telles circonstances

Pendant

se mettre à l'abri d'un meuble (table, bureau, lit) ou se placer dans l'embrasure d'une porte ou se rapprocher d'une structure porteuse de la maison

mais s'éloigner des fenêtres qui peuvent se briser

essayer de se protéger des chutes d'objets

éviter de sortir pendant la secousse : des gravats ou des tuiles peuvent tomber

Après

Prendre contact avec les services de sécurité avant de franchir tout périmètre de sécurité

Transport de matières dangereuses

Quels sont les risques de transport de matières dangereuses sur la commune?



La commune n'est pas traversée par un axe important, toutefois des poids lourds peuvent fréquenter l'axe routier ouest-est reliant le pont de la Creuse à la RD 750 et passant par la rue du four banal.

Les matières transportées peuvent être de natures diverses, inflammables, corrosives, toxiques. Les risques d'intoxication sont alors tout à fait possible par ingestion, inhalation ou contact. Chaque événement est un cas particulier qui nécessite le plus souvent l'évacuation des lieux d'habitation situés à proximité de l'accident.

Les bons réflexes

Avant

s'informer sur les risques encourus

Pendant

si vous êtes témoin direct

donner l'alerte au 18 ou au 17 en fournissant des informations courtes mais précises aux services de sécurité

s'éloigner rapidement du lieu de l'accident en tentant de prévenir les véhicules circulant sur la voie

si besoin s'éloigner latéralement du nuage toxique
se mettre à l'abri ou quitter la zone de sinistre

si vous n'êtes pas un témoin direct

rester chez vous en vous confinant dans votre logement,
boucher les entrées d'air et de ventilation,
fermer portes et fenêtres

couper gaz et électricité le temps de l'alerte
attendre les ordres d'évacuation.

Après

se laver en cas d'irritation
aérer le local et déboucher les entrées d'air
rétablir le gaz et l'électricité,

FEU DE FORÊT



Les plateaux situés aux alentours sont couverts de bois et de forêt (bois des Cours et forêt de La Guerche).

Après une période de sécheresse, par exemple, des incendies dans l'un de ces massifs forestiers peuvent se produire. Des fumées incommodantes pourront nécessiter l'évacuation rapide de la commune.

Les conditions météorologiques et la direction du vent peuvent conduire à des évolutions rapides et imprévues. Il faut se conformer aux consignes des services de sécurité.

Les bons réflexes

Avant

en cas d'alerte, fermer portes et fenêtres et empêcher les fumées de pénétrer dans l'habitation, écouter la radio et attendre les ordres d'évacuation

Pendant

en cas d'évacuation, disposer une serviette humide sur le nez et la bouche le temps de rejoindre un véhicule de sécurité et de rejoindre une zone de sécurité

Après

ventiler l'habitation en ouvrant portes et fenêtres

RISQUES NUCLÉAIRES

La commune se situe à égale distance de deux centrales nucléaires (Civaux et Avoine près de Chinon). Des incidents, nuages peuvent se produire et nécessiter des mesures particulières d'isolement pendant une alerte.

Dans ce cas écoutez immédiatement la radio et restez confiné chez vous dans l'attente de consignes des personnels de sécurité.

Radio France Inter 99,9Mhz ou France Bleue Touraine 98,7 Mhz

Les numéros de sécurité

Numéro d'appel européen 112

MAIRIE 02 47 94 92 76

SERVICES DE SANTE ET SECURITE

SAMU 15

**POMPIERS 18 pour le téléphone fixe
112 pour le téléphone portable**

GENDARMERIE 17

HOPITAUX

Loches 02 47 91 33 33

Tours (Clocheville-Trousseau) 02 47 47 47 47

Châtelleraut (Camille Guérin) 05 49 02 90 90

Le système d'alerte

La commune ne disposant pas de sirène, l'alerte sera donnée par le tocsin.

Trois séquences de 1 minute séparées chacune de 5 secondes de pause.

Fréquence Radio France Inter 99,9Mhz ou France Bleue Touraine 98,7 Mhz
